

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 11 avril 2023 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

Est présent sur place :

M. Richard Veilleux, M. Alain Jobin et M. Simon Valcourt et M. Yves Guérette, président

Assistent également à la séance:

Benoit Gaudette, directeur incendie
Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière

À dix-neuf heures quarante-sept (19h47), M. Yves Guérette, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

2023-04-38

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2023;
4. **TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Comptes à payer au 6 avril 2023
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Dépôt – Rapport financier 2022 – Prendre acte
 - 5.2 Formation : Sécurité civile – Entériner
 - 5.3 Annexe A : Tableau des coûts
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
 - 6.1 Entente entraide mutuelle – Saint-Damase, Sainte-Madeleine et Saint-Guillaume
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
 - 7.1 Projet du directeur
8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
10. **VARIA :**
11. **INCENDIE :**
 - 11.1 Rapport mensuel – mars 2023
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par M. Simon Valcourt, appuyé par M. Richard Veilleux et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert et en ajoutant le point 6.1 Entente entraide mutuelle – Saint-Damase, Sainte-Madeleine et Saint-Guillaume

2023-04-39

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2023**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2023 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2023 et d'en autoriser les signatures.

2023-04-40

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 6 AVRIL 2023

Il est proposé par M. Richard Veilleux, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 6 avril 2023;

2023-04-41

DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER 2022 – PRENDRE ACTE

Considérant la présentation détaillée du rapport financier 2022 fait par Monsieur Danny Coderre, CPA auditeur, CA, M.SC. pour la firme FBL S.E.N.C.R.L., lequel rapport a été expliqué aux membres du conseil lors du plénier tenu le 11 avril 2023;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte du rapport financier, vérifié par la firme FBL S.E.N.C.R.L., pour l'exercice financier 2022.

2023-04-42

FORMATION : SÉCURITÉ CIVILE - ENTÉRINER

Considérant la résolution no 21-11-219 adoptée le 16 novembre 2021 par la municipalité de Saint-Hugues et la résolution no 41-03-2022 adoptée le 8 mars 2022 par la municipalité de Saint-Barnabé-Sud mandatant la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains avec une ressource pour supporter ses municipalités au niveau de la sécurité civile ;

Considérant la résolution no 2021-11-109 adoptée le 23 novembre 2022 par la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains afin de confirmer son accord dans ce mandat ;

Considérant la formation offerte par Sécurité Civile Landry via l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec se nommant *Introduction à la sécurité civile* ;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Veilleux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'entériner l'inscription de la secrétaire-trésorière au coût de 235.00\$ plus taxes applicables.

2023-04-43

ANNEXE A : TABLEAU DES COÛTS 2023

Il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter le tableau des coûts présenté dans l'*Annexe A Tableau des coûts 2023* pour y refléter les services et équipements, en plus des taux horaires des pompiers volontaires et personnel de soutien offert par la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains pour l'année 2023;

2023-04-44

ENTENTE ENTRAIDE MUTUELLE – SAINT-DAMASE, SAINTE-MADELEINE, SAINT-GUILLAUME - DEMANDE

Considérant que la *Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains* et la *municipalité* désirent se prévaloir des dispositions de l'article 33 de la *Loi sur la sécurité incendie* afin de conclure une entente relative à l'entraide entre leurs Services de sécurité incendie respectifs ;

Considérant le nouveau schéma de couverture de risque révisé entré en vigueur le 15 février 2022 et le tableau 4B *Liste des ententes intermunicipales et des protocoles de déploiement pour le risque faible* ;

Considérant les recommandations du directeur incendie ;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Richard Veilleux et résolu à l'unanimité d'autoriser le président ou le vice-président et la secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Régie, l'entente d'entraide mutuelle à intervenir entre la municipalité de Saint-Damase et la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains ;

ET l'entente d'entraide mutuelle à intervenir entre la municipalité de Sainte-Madeleine et la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains ;

ET l'entente d'entraide mutuelle à intervenir entre la municipalité de Saint-Guillaume et la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains ;

INFORMATION DU DIRECTEUR

PROJET DU DIRECTEUR

Le directeur incendie fait mention d'un projet de reconnaissance des pompiers qui pourrait avoir lieu à la fin 2023 dans une soirée de type 5 à 7. **À suivre.**

IMMEUBLES

Aucun point

INFORMATIONS DIVERSES

Aucun point

VARIA :

ENTRÉE EN POSTE DE LA TECHNICIENNE EN PRÉVENTION DES INCENDIES

Le directeur incendie fait état de la première journée d'intégration de la technicienne en prévention des incendies. Elle a fait un tour d'horizon des deux municipalités.

INCENDIE

DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL – MARS 2023

Le directeur dépose le rapport mensuel du mois de mars 2023 concernant les interventions du service incendie et fait un retour sur celles-ci.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes. Le conseil n'a reçu aucune question par courriel.

2023-04-45

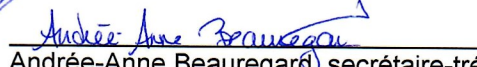
LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures quinze (20h15), il est proposé par M. Richard Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (11^e) jour de mai 2023.


Yves Guérette, président


Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière